



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :
08.04.2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 021-242101509-20240421-DB18_2024-AI



**EXTRAIT DU REGISTRE
des décisions de Bureau
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 15/04/2024

Décision n°18-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 20 heures 00

Le Bureau de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chamblanc, sous la présidence de Monsieur DELACOUR Sébastien, président

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 18

Présents :

Mesdames Jocelyne BEAUNEE, Martine DECHAUD, Martine DUBIEF, Joëlle DUFOUR, Lucie FOURNIER BONNIN, Céline GILARDET, Bernadette REVERCHON, Corinne SIRUGUE.

Messieurs Alain BECQUART, Alain BECQUET, Sébastien DELACOUR, Xavier DESMIST, Marc JAUDAUX, François PERRIN, Jean-Louis ROUSSELET, Camille SIMAR, Sébastien THEVENIN, Gilbert VALENTIN.

Excusés :

Sébastien BELORGEY, Laurence BREBANT, Gilles DELEPAU, Marie-Line DUPARC,

**ENFANCE JEUNESSE FAMILLE – Tarifs Enfance Jeunesse pour les temps
périscolaires, les mercredis et les temps extrascolaires à compter du 1er
septembre 2024**

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences Jeunesse et Action sociale : « mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : halte-garderie, crèches, RAM, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires ».

Chaque année les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires sont réactualisés. Ils tiennent compte de l'évolution des coûts du service : hausse des prix des repas, qui nous sont facturés par les différents prestataires, hausse du coût des transports et des personnels.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2024.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Politiques Educatives et Sociales de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille » réunie le 12 mars 2024,

Pour une meilleure compréhension, les tarifs sont présentés par tranches de quotients familiaux (QF) et par activités.

Rappel : les tarifs sont calculés à l'acte, avec application du quotient familial. Une majoration de 15% est appliquée pour les extérieurs sur toutes les grilles de tarifs.

Voici les nouvelles propositions tarifaires 2024-2025.

1. Périscolaire (matin –midi –soir) et part fixe repas
2. Mercredis
3. Vacances

A. PERISCOLAIRE : Accueils périscolaires – matin – pause méridienne – soir

Application à partir du 1er septembre 2024 : Tarif à l'acte avec augmentation de 6% sur les taux d'effort appliqués aux QF et 6% sur la « part fixe repas » .

TARIFS 2024-2025 / Proposition 1 - tarifs périscolaires - matinée : 1h30 / pause méridienne : 2h00 / soirée : 1h30										
augmentation de 6% appliquée à l'accueil matinée - la pause méridienne - le repas (part fixe) - l'accueil soirée										
TAUX D'EFFORT APPLIQUE AUX QUOTIENTS FAMILIAUX	PRIX plancher	PRIX plafond	TAUX EFFORT				Tarifs familles matin ou soir	tarifs familles pause méridienne sans repas	tarifs familles pause méridienne avec repas	
			matin /soir =	0,281%	Pause méridienne =	0,316%				quotients familiaux
0,281%	1,00 €									
0,316%		3,75 €								
2024-2025			QF	100	0,28 €	0,32 €	1,00 €	1,00 €	5,16 €	
REPAS NOUVEAU PRIX : 4,155 € avec +6% d'augmentation au 1er septembre 2024			QF	200	0,56 €	0,63 €	1,00 €	1,00 €	5,16 €	
			QF	300	0,84 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €	5,16 €	
Prix repas arrondi 4,16 € part fixe			QF	400	1,12 €	1,26 €	1,12 €	1,26 €	5,42 €	
			QF	500	1,41 €	1,58 €	1,41 €	1,58 €	5,74 €	
			QF	600	1,69 €	1,90 €	1,69 €	1,90 €	6,06 €	
			QF*	750	2,11 €	2,37 €	2,11 €	2,37 €	6,53 €	
calcul ancien taux d'effort 2022-2023			QF	800	2,25 €	2,53 €	2,25 €	2,53 €	6,69 €	
6%	0,265	0,298	%	QF	1000	2,81 €	3,16 €	2,81 €	3,16 €	7,32 €
				QF	1200	3,37 €	3,75 €	3,37 €	3,75 €	7,91 €
calcul nouveaux taux d'effort + 6% au 1er/09/2024			QF	1300	3,65 €	3,75 €	3,65 €	3,75 €	7,91 €	
6%	0,281	0,316	%	QF	1500	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €
				QF	1600	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €
				QF	1800	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €
				QF	2000	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €
* 750€ QF est la base pour de calcul CAF pour les bas revenus - au 1er janvier 2024			QF	2200	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €	
une variation de ce QF peut advenir en cours d'année			QF	2700	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €	
			QF	2800	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €	
			ET PLUS	2801	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	7,91 €	

B. MERCREDIS

B1 - Tarifs du mercredi demi-journée sans repas

	< 750 QF	>750 QF
Anciens taux	0,345 %	0,403 %
Nouveaux taux	0,367 %	0,427 %

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID : 021-242101509-20240421-DB18_2024-AI

proposition 2- TARIFS 2024

MERCREDI - DEMI JOURNEE SANS REPAS				
application hausse 6% sur prix du repas et taux effort QF				
QF < OU = 750 QF > 750	TAUX EFFORT		plancher 1,00 €	plafond 7,90 €
		calcul application du %	sans repas	Tarifs familles
QF	100	0,37	0	1,00 €
QF	250	0,91	0	1,00 €
QF	251	1,07	0	1,07 €
QF	300	1,10	0	1,10 €
QF	400	1,46	0	1,46 €
QF	500	1,83	0	1,83 €
QF	600	2,19	0	2,19 €
QF	700	2,56	0	2,56 €
QF	750	2,74	0	2,74 €
QF	800	3,42	0	3,42 €
QF	1000	4,27	0	4,27 €
QF	1200	5,12	0	5,12 €
QF	1300	5,55	0	5,55 €
QF	1500	6,41	0	6,41 €
QF	1600	6,83	0	6,83 €
QF	1800	7,69	0	7,69 €
QF	2000	7,90	0	7,90 €
QF	2200	7,90	0	7,90 €
QF	2700	7,90	0	7,90 €

B2 - Tarifs du mercredi demi-journée avec repas

	< 750 QF	>750 QF
Anciens taux	0,064 %	0,399 %
Nouveaux taux	0,068 %	0,423 %

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



PROPOSITION 3 - NOUVEAUX TARIFS

ID : 021-242101509-20240421-DB18_2024-AI

MERCREDI - DEMI JOURNEE AVEC REPAS

augmentation de 6% du prix du repas					
NOUVEAU TAUX EFFORT			PLANCHER	PLAFOND	
QF < OU = 766		0,068%	4,23 €	12,50 €	
QF > 766		0,423%			
CAF prise en charge des QF < ou = à 750			application du taux d'effort %	avec repas- +6% = 4,16€	tarifs familles - demi journée AVEC REPAS
	QF	100	0,07	4,16 €	4,23 €
	QF	150	0,10	4,16 €	4,26 €
	QF	200	0,14	4,16 €	4,30 €
	QF	500	0,34	4,16 €	4,50 €
	QF	600	0,41	4,16 €	4,57 €
	QF	750	0,51	4,16 €	4,67 €
	QF	800	3,38	4,16 €	7,54 €
	QF	1000	4,23	4,16 €	8,39 €
	QF	1200	5,08	4,16 €	9,24 €
	QF	1300	5,50	4,16 €	9,66 €
	QF	1500	6,35	4,16 €	10,51 €
	QF	1600	6,77	4,16 €	10,93 €
	QF	1800	7,61	4,16 €	11,77 €
	QF	2000	8,46	4,16 €	12,50 €
	QF	2200	9,31	4,16 €	12,50 €
QF	2700	11,42	4,16 €	12,50 €	
QF ET PLUS	2701	11,43	4,16 €	12,50 €	

B3 - Tarifs du mercredi journée complète avec repas

	< 750 QF	>750 QF
Anciens taux	0,208 %	0,577 %
Nouveaux taux	0,220 %	0,612 %

PROPOSITION 4 - NOUVEAUX TAR

ID : 021-242101509-20240421-DB18_2024-AI

MERCREDI - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS				
Mercredi journée complète avec repas - augmentation de 6%				
	TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND
QF < OU = 750	0,220%		4,60 €	
QF : > à 750	0,612%			19,60 €
		calcul des prix = application du taux d'effort %	repas	Tarif = journée avec repas / familles
QF	200	0,44 €	4,16 €	4,60 €
QF	300	0,66 €	4,16 €	4,82 €
QF	400	0,88 €	4,16 €	5,04 €
QF	500	1,10 €	4,16 €	5,26 €
QF	600	1,32 €	4,16 €	5,48 €
QF	750	1,65 €	4,16 €	5,81 €
QF	800	4,90 €	4,16 €	9,06 €
QF	1000	6,12 €	4,16 €	10,28 €
QF	1200	7,34 €	4,16 €	11,50 €
QF	1300	7,96 €	4,16 €	12,12 €
QF	1500	9,18 €	4,16 €	13,34 €
QF	1600	9,79 €	4,16 €	13,95 €
QF	1800	11,02 €	4,16 €	15,18 €
QF	2000	12,24 €	4,16 €	16,40 €
QF	2200	13,46 €	4,16 €	17,62 €
QF	2700	16,52 €	4,16 €	19,60 €
QF et plus	2800	17,14 €	4,16 €	19,60 €

C. VACANCES -EXTRASCOLAIRES

C1 - Tarifs des vacances / extrascolaires

	< 750 QF	>750 QF
Anciens taux	0,212 %	0,573 %
Nouveaux taux	0,225 %	0,607 %

PROPOSITION 5 - NOUVEAUX TARIFS				
VACANCES - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS				
Tarifs avec augmentation de 6%				
	TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND
QF < OU = 750	0,225%	0,225	4,40 €	
QF > 750	0,607%	0,607		20,00 €
		calcul application du taux d'effort %	prix repas=part fixe	tarifs familles avec plancher et plafond
QF	100	0,23	4,16 €	4,40 €
QF	200	0,45	4,16 €	4,61 €
QF	300	0,68	4,16 €	4,84 €
QF	400	0,90	4,16 €	5,06 €
QF	600	1,35	4,16 €	5,51 €
QF	700	1,58	4,16 €	5,74 €
QF	750	1,69	4,16 €	5,85 €
QF	800	4,86	4,16 €	9,02 €
QF	1000	6,07	4,16 €	10,23 €
QF	1200	7,28	4,16 €	11,44 €
QF	1300	7,89	4,16 €	12,05 €
QF	1500	9,11	4,16 €	13,27 €
QF	1600	9,71	4,16 €	13,87 €
QF	1800	10,93	4,16 €	15,09 €
QF	2000	12,14	4,16 €	16,30 €
QF	2200	13,35	4,16 €	17,51 €
QF	2700	16,39	4,16 €	20,00 €
QF et plus	2800	17,00	4,16 €	20,00 €

une majoration de 15% du prix sera appliquée pour les extérieurs

C2 – Nouvelle formule : Tarifs des semaines multi-activités adolescents - vacances

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le



ID : 021-242101509-20240421-DB18_2024-AI

PROPOSITION 6 - NOUVEAUX TARIFS						
Nouvelle formule MULTI ACTIVITES - 11-15 ans						
Tarif journée complète avec repas						
	TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND		
QF < OU = 750	0,600%		5,50 €			
QF > 750	0,700%			25,00 €		
		calcul application du taux d'effort %	prix repas =part fixe	tarifs familles avec plancher et plafond		tarifs familles pour 5 jours
QF	100	0,6	4,16 €	5,50 €		27,50 €
QF	200	1,2	4,16 €	5,50 €		27,50 €
QF	300	1,8	4,16 €	5,96 €		29,80 €
QF	400	2,4	4,16 €	6,56 €		32,80 €
QF	600	3,6	4,16 €	7,76 €		38,80 €
QF	700	4,2	4,16 €	8,36 €		41,80 €
QF	750	4,5	4,16 €	8,66 €		43,30 €
QF	800	5,6	4,16 €	9,76 €		48,80 €
QF	1000	7	4,16 €	11,16 €		55,80 €
QF	1200	8,4	4,16 €	12,56 €		62,80 €
QF	1300	9,1	4,16 €	13,26 €		66,30 €
QF	1500	10,5	4,16 €	14,66 €		73,30 €
QF	1600	11,2	4,16 €	15,36 €		76,80 €
QF	1800	12,6	4,16 €	16,76 €		83,80 €
QF	2000	14	4,16 €	18,16 €		90,80 €
QF	2200	15,4	4,16 €	19,56 €		97,80 €
QF	2700	18,9	4,16 €	23,06 €		115,30 €
QF	2800	19,6	4,16 €	23,76 €		118,80 €
QF et plus	3000	21	4,16 €	25,00 €		125,00 €

**Une veillée par semaine = tarif d'une 1/2 journée avec repas
15% de majoration pour les extérieurs**

Les membres du Bureau communautaire :

- Entérinent les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 soit les six propositions présentées ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à main levée :

Votants : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

